



MUNICIPALITE
DE
PREVERENGES

1028 Préverenges, le 29 août 2017

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABATTAGE

Conformément aux dispositions du règlement communal sur la protection des arbres (article 4) du 7 mars 2012, la Municipalité affiche durant 20 jours la demande d'autorisation suivante au pilier public :

But de la demande : Abattage d'un Pin

Motifs invoqués : Arbre en mauvais état, aiguilles de plus en plus sèches, beaucoup de branches de taille importante déjà tombées et tombent toujours au risque de blesser quelqu'un à tout moment.

Situation, rue, N° : Avenue de la Plage 29

Propriétaire : Bruno et Ursula Dürst

Parcelle : 331

Le dossier est déposé au Greffe municipal où il peut être consulté

Du 30 août 2017 au 18 septembre 2017

LA MUNICIPALITE